



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-02197**

DE : **MME REMPEL (CALGARY NOSE HILL)**

DATE : **LE 29 MARS 2018**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE RALPH GOODALE, C.P., DÉPUTÉ**

---

Réponse du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Armes à feu**

---

**TRADUCTION**

---

**RÉPONSE**

Notre gouvernement croit en la prise de mesures efficaces en matière d'armes à feu, qui accordent la priorité à la sécurité publique tout en assurant le traitement équitable des propriétaires d'armes à feu.

Le gouvernement a respecté son engagement, les membres du comité consultatif canadien sur les armes à feu (CCCAF) représentent une vaste gamme d'intérêts, car les décisions sur les armes à feu ont une incidence sur l'ensemble des Canadiens. Parmi les membres du comité se trouvent maintenant des utilisateurs civils d'armes à feu, des agriculteurs, des chasseurs et des tireurs sportifs, de même que des représentants d'organisations de conservation, d'organismes d'application de la loi, d'organismes de santé publique, de groupes de femmes et du milieu juridique.

Le comité comprend aussi des gens qui connaissent bien la formation sur le maniement sécuritaire des armes à feu et la délivrance de permis, un tireur sportif olympique, le président d'un pavillon de chasse et un ancien chef de police. De plus, les membres du comité reçoivent des séances d'information sur les armes à feu données par des représentants de Sécurité publique Canada et de la GRC sur divers sujets, notamment la délivrance de permis.

Depuis sa mise en place en 2006, le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu n'a jamais été une exigence pour devenir membre du CCCAF.